



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## CONSEIL

Cent vingt-troisième session

Rome, 28 octobre – 2 novembre 2002

### NOMINATION DU PREMIER PRÉSIDENT SUPPLÉANT DU COMITÉ DE RECOURS

1. L'article 301.111 du Statut du personnel stipule ce qui suit:

*"Le Directeur général institue dans l'Organisation un comité chargé de lui donner des avis sur tout recours formé à titre individuel par un fonctionnaire pour contester une mesure disciplinaire ou une décision administrative que l'intéressé juge en contradiction, soit quant au fond, soit quant à la forme, avec ses conditions d'emploi ou avec les dispositions pertinentes du Statut du personnel, du Règlement du personnel ou des directives administratives. A la demande du requérant, le Directeur général peut prendre une décision définitive sur un recours sans que le Comité en soit saisi. Le Comité se compose de deux membres et cinq suppléants nommés par le Directeur général, de deux membres et cinq suppléants élus par l'ensemble du personnel et d'un président indépendant désigné par le Conseil. Le Conseil désigne en outre deux présidents suppléants, chargés d'assurer la présidence en cas d'empêchement du Président; si le Président et les présidents suppléants sont tous empêchés, les membres du Comité présents peuvent désigner pour la circonstance un président, qui ne doit pas être membre du personnel."*

2. À sa cent dix-neuvième session (2000), le Conseil a nommé M. Francis Montanaro Mifsud, Ambassadeur de la République de Malte auprès de la FAO, Président du Comité de recours. Il a également nommé M. Julio Cesar Lupinacci, Ambassadeur de la République orientale de l'Uruguay auprès du Saint-Siège et Représentant permanent auprès de la FAO, premier Président suppléant du Comité de recours, et M. Denis Cangy, Consul de la République de Maurice à Rome, deuxième Président suppléant.

3. À la fin de son affectation auprès du Saint-Siège, l'Ambassadeur Julio Cesar Lupinacci a démissionné de ses fonctions de premier Président suppléant en juillet 2002.

4. Le Conseil est donc invité à nommer le premier Président suppléant du Comité de recours avec effet immédiat.